

Déclaration du Forum Économique 2020 « Défis et perspectives des femmes entrepreneures »

Du 05 au 06 octobre 2020, le Programme Régional Dialogue Politique en Afrique de l'Ouest de la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS) et Empow'Her, ont réuni 30 femmes entrepreneures de la Côte d'Ivoire à l'hôtel Azalaï à Abidjan dans le cadre du Forum Économique sur le thème « Défis et perspectives des femmes entrepreneures ».

Il était question pour ces femmes de réfléchir ensemble, en partant de l'état des lieux de l'entrepreneuriat féminin en Côte d'Ivoire, pour faire un point sur les écueils de leur développement économique, et proposer des solutions. Un objectif noble, qui permettra à la gente féminine de davantage s'affirmer en contribuant de façon plus visible et reconnue, au développement de l'économie nationale.

Au terme de cet atelier, les femmes entrepreneures ont formulé les recommandations suivantes :

Déclaration de la Côte d'Ivoire sur les « Recommandations pour améliorer l'entrepreneuriat féminin »

CONVAINCUES que la mobilisation de toutes les forces vives de la nation est indispensable pour faire face aux défis de développement en Côte d'Ivoire ;

CONVAINCUES que l'entrepreneuriat féminin favorise une croissance économique inclusive par la création d'emplois, l'augmentation de la productivité et des recettes fiscales ;

GUIDÉES par le souci de contribuer et de participer efficacement à l'édification d'une nation forte et d'un pays prospère où l'égalité et la justice sociales font partie des piliers moraux de gouvernance ;

CONSIDÉRANT l'engagement des organisations nationales, sous-régionales, régionales, de la communauté internationale et des partenaires au développement à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes pour lutter contre la pauvreté ;

CONSCIENTES des difficultés et des défis multiples auxquels sont confrontées les femmes entrepreneures de Côte d'Ivoire en milieu rural et en milieu urbain ;

RÉAFFIRMANT enfin l'engagement solennel des participantes réunies à Abidjan, à jouer un rôle actif dans le développement du pays ;

Nous, femmes entrepreneures de la Côte d'Ivoire, recommandons, à l'endroit de toutes les parties prenantes, ce qui suit :

Accès à la formation/accompagnement

Le manque ou l'insuffisance de formation et d'accompagnement des femmes entrepreneures reste l'un des obstacles majeurs à leur autonomisation économique et sociale.

Pour améliorer cette situation :

- L'État devrait :
 - Sensibiliser les femmes sur les différents parcours d'accompagnements et de formations existantes afin d'accroître le renforcement de leurs capacités.
 - Renforcer et augmenter pour toutes les femmes sur le territoire en âge de travailler, des services gratuits de formation et d'accompagnement (comme p.ex. les services de l'Agence Emploi Jeune) en collaboration avec des acteurs spécialisés dans l'accompagnement public ou privé, pour soutenir le renforcement des capacités des femmes entrepreneures à différents stades d'avancement de leur projet d'entreprise.
 - Renforcer des programmes d'alphabétisation pour toutes les femmes entrepreneures issues du secteur informel.
 - Organiser des journées nationales de la culture entrepreneuriale pour les jeunes filles aux écoles secondaires pour expliquer les opportunités liées à l'entrepreneuriat et les inciter à considérer l'entrepreneuriat comme une voie professionnelle.
 - Organiser des programmes avec des stages en entreprise (PME) et/ou en startups pour faire découvrir aux jeunes filles le métier/esprit d'entrepreneure, de cheffes d'entreprise (modalités à déterminer selon le projet de l'organisation : 1 mois de stage de découverte – 5 mois de stage de perfectionnement ; profils : élèves des collèges d'enseignement générale, des lycées d'enseignement technique, des formations de courte durée).
 - Inciter les PME et start-ups à recruter des étudiantes en proposant aux dites entreprises des allègements fiscaux.

Financement

A cause du fait qu'à tort, on n'estime généralement pas la femme capable d'assumer la gestion d'une entreprise, ou encore qu'on la croie trop sujette à des contraintes du fait de son statut femme, ou pour d'autres raisons, l'accès au financement est plus difficile pour les femmes que pour les hommes.

Pour améliorer la situation :

- L'État devrait :
 - Augmenter les fonds de soutien étatique qui existent spécifiquement pour les femmes entrepreneures pour soutenir encore plus de femmes et donc l'Economie, y compris le Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), le Fonds pour la Promotion des

- PME et de l'Entrepreneuriat Féminin et le Fonds National Femmes et Développement (FNFD).
- Sensibiliser à l'existence de tous les programmes de financement pour les femmes entrepreneures.
 - Établir des services d'assistance des fonds de soutien étatique pour soutenir les femmes entrepreneures à préparer leurs demandes.
 - Établir un quota de 30% pour les femmes entrepreneures du Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FS-PME / FG-PME) qui a démarré en octobre 2020 avec pour but de soutenir financièrement les PME fortement impactées par la crise sanitaire induite par la Covid-19.
 - Établir et renforcer des fonds de garantie des crédits aux PME dirigées par des femmes entrepreneures (p.ex. le Projet de Gestion Novatrice du Fonds National « Femmes et Développement » / PGNFNFD).
 - Augmenter la représentation des femmes dans les bureaux de prise de décisions des fonds de soutien et garantie (p.ex. PGNFNFD).
 - Imposer un quota de femmes salariées au sein de l'administration publique pour analyser les candidatures dans tous les programmes de financement et garantie pour assurer plus de perspectives et diversité dans les analyses.
 - Assurer l'application de toutes les lois régissant l'égalité du genre par rapport à l'accès à la terre et à la propriété, y compris l'égalité de l'héritage, car la propriété des terres est une garantie importante pour les demandes de prêts.
- Le secteur privé devrait :
 - Rendre l'ouverture d'un compte bancaire plus transparente, réduire les coûts et encourager les femmes entrepreneures à ouvrir un compte bancaire.
 - Expliquer, faciliter et rendre les procédures d'acquisition de crédit bancaire plus transparentes pour les femmes entrepreneures.
 - Allonger les délais de remboursement de crédit pour les femmes entrepreneures et réduire les taux d'intérêts.
 - Créer des réseaux de business angel qui se focalisent sur les besoins financiers des femmes entrepreneures.

Fiscalité et formalisation

Seulement 15% des entreprises en Côte d'Ivoire sont formellement détenues par des femmes. Pour plusieurs raisons – au nombre desquelles la discrimination contre les femmes et les filles et le manque d'éducation – mettre sur pied une start-up, une PME ou une entreprise en Côte d'Ivoire est beaucoup plus difficile pour les femmes que pour les hommes.

Pour améliorer cette situation :

- L'État devrait :
 - Vulgariser l'importance de la formalisation auprès de toutes les femmes entrepreneures – de la vendeuse de légumes à la grande entrepreneure en passant par la fondatrice de

la start-up – pour démystifier l'impression populaire que la formalisation est seulement nécessaire pour les grandes entreprises.

- Exonérer l'impôt des entreprises de moins de 3 ans d'existence portées par des femmes.
- Alléger les impôts des entreprises portées par les femmes dans leur 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année d'existence.
- Sachant que l'impôt minimum forfaitaire est supprimé pour l'année 2020, l'État devrait continuer à le supprimer pour assurer que le montant d'impôt à payer est proportionnel aux revenus d'une entreprise et que les PME sans revenus ou déficitaires ne doivent pas payer d'impôt.
- Former les agents soutenant les PME au sein des différents services de l'Etat (Agence Côte d'Ivoire PME, AEJ, etc.) aux défis et perspectives des femmes entrepreneures – en particulier les femmes entrepreneures rurales – pour mieux soutenir celles-ci dans la formalisation de leurs activités (le volet de la déclaration fiscale, le choix des statuts juridiques de leur structure et des régimes fiscaux associés etc.).
- Réduire les taxes sur les revenus immobiliers des propriétaires pendant cinq ans lorsque les locaux sont loués à des entreprises de femmes.
- Les agences étatiques de soutien aux PME devraient :
 - Travailler ensemble avec des associations des femmes pour constamment contacter et informer les femmes entrepreneures – en particulier les femmes entrepreneures rurales – dans les démarches à suivre pour la formalisation de leurs activités et associations.

Accès aux marchés

L'accès aux marchés publics et privés est plus difficile pour les femmes entrepreneures pour des raisons différentes, y inclus la discrimination socioculturelle.

Pour améliorer la situation :

Marché public :

- L'État devrait :
 - Établir une politique de quota de 50% dans la sélection d'entreprises (grandes entreprises et PME) de femmes dirigeantes en tant que fournisseuses pour les contrats étatiques à des différents services (sécurité, construction, équipement, traiteur, communication, etc.).

Marché privé :

- La société civile devrait :
 - Promouvoir une campagne pour inciter le secteur privé à travailler davantage avec des entreprises dirigées par des femmes et pour inciter en particulier les industriels dans le secteur agricole à s'approvisionner en matières premières auprès de fournisseuses femmes.

Accès aux réseaux :

La sororité, l'empathie, l'audace, la confiance en soi, le courage, la détermination, l'autonomie et l'égalité sont des valeurs qui se développent pour la plupart en communauté.

Pour améliorer la situation :

- L'État devrait :
 - Inviter le même nombre de femmes et d'hommes aux foires et salons sur l'entrepreneuriat (en lien avec leur domaine d'activité), en particulier pour les panels, afin de leur donner le même niveau de représentativité et d'impact.
 - Vulgariser le répertoire des femmes entrepreneures en y ajoutant toutes les femmes du secteur informel et de l'artisanat.
- Les femmes entrepreneures devraient :
 - S'organiser entre elles dans les domaines entrepreneuriaux pour la mise en réseau, afin d'apprendre les unes des autres et faire entendre leurs préoccupations en développant une voix politique.

Données sur l'entrepreneuriat féminin

Pour un impact durable des programmes et projets menés par toutes les parties engagées dans l'autonomisation des femmes, il faut davantage produire les informations fiables, les rendre libres et accessibles à tous.

Pour améliorer la situation :

- L'État devrait :
 - Actualiser les données concernant l'entrepreneuriat des femmes en Côte d'Ivoire tous les deux ans, à travers le lancement d'appels d'offres sur la création d'études ou encore pour entreprendre un travail de recensement, en collaborant avec des structures indépendantes spécialisées, tels que les Think Tanks pour mener des études quantitatives et qualitatives sur des domaines spécifiques liés à l'entrepreneuriat et l'autonomisation économique et sociale des femmes, qui seront par la suite accessibles gratuitement (en ligne).
 - Créer une plateforme électronique comprenant tous les textes de lois / documents officiels législatifs régissant le secteur de l'entrepreneuriat (féminin). Les structures d'accompagnement et toutes les organisations pourront l'enrichir et s'en servir pour les études.

Éducation

A cause des stéréotypes du genre, un manque de modèles positifs et d'éducation, les filles sont moins motivées pour créer leur propre entreprise.

Pour améliorer la situation :

- Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle devrait :
 - Former toutes les enseignantes sur l'égalité du genre et sur les moyens de l'intégrer dans leur pédagogie.
 - Former tous les enseignants sur les violences et cyberviolences sexistes et sexuelles et sur les moyens de l'intégrer dans leur pédagogie.
 - Intégrer la dimension genre en tant que sujet déontique annuel dans le programme scolaire des écoles primaires et secondaires.
 - Renforcer les capacités des enseignants des écoles secondaires et lycées à orienter les étudiantes et étudiants vers des métiers non-genrés.
 - Créer des campagnes de sensibilisation aux métiers genrés en mettant en lumière des modèles de réussite des femmes qui travaillent dans les secteurs dominés par des hommes et des hommes qui travaillent dans les domaines dominés par des femmes en faveur d'une plus grande mixité des filières et métiers.

Égalité femmes-hommes

En raison de la discrimination socioculturelle, les femmes sont à peine présentes dans les instances décisionnelles des entreprises. La promotion de l'égalité dans le monde du travail est importante pour que davantage de femmes acquièrent des compétences en matière de leadership afin de contribuer à l'économie nationale en créant leur propre entreprise et d'inspirer d'autres femmes à mettre en œuvre leurs idées entrepreneuriales.

Pour améliorer la situation :

- L'État devrait :
 - Mettre en place une loi régissant qu'au moins 40% des positions de leaders dans les entreprises avec plus de 50 employées doivent être occupées par des femmes.
 - Créer une récompense des entreprises « championnes » en matière de développer d'activités entrepreneuriales pour des femmes en leur sein (p.ex. : les femmes portent des projets au sein de l'entreprise « Intrapreneuriat féminin », programmes de formation dédié aux femmes, mentorat, événements dédiés aux femmes).

Soutien en tant que parent

Tandis qu'il existe un cadre juridique protégeant le congé parental pour les femmes salariées, les femmes entrepreneures n'ont pas les mêmes droits, rendant ainsi beaucoup plus difficile pour les femmes entrepreneures de combiner le travail et la vie de famille.

Pour améliorer cette situation :

- L'État devrait :
 - Établir le même congé de maternité aux femmes entrepreneures déclarées qu'aux femmes salariées (6 semaines avant et 8 semaines après l'accouchement) et établir

l'allocation de maternité à 80 % du revenu mensuel sur la base des chiffres des derniers 6 mois.

- Prolonger le congé de paternité de 2 jours à 4 semaines (après l'accouchement) pour des hommes salariés et pour des hommes entrepreneurs afin que les pères apportent davantage de soutien dans la prise en charge des enfants ; une semaine peut être prise en même temps que le congé de maternité alors que les trois autres semaines doivent être prises en dehors du congé de maternité afin que le père prenne soin de son enfant pendant son congé parental. Établir l'allocation de paternité à 80 % du revenu mensuel sur la base des chiffres des derniers 6 mois.
- Voter une loi selon laquelle chaque enfant a un droit à une place dans une garderie à partir de 6 mois et que la contribution dépend des salaires des parents pour rendre ce service socialement équitable.
- Assurer que le nombre de places de garderie en Côte d'Ivoire est cohérent avec la demande.

Santé psychologique

La santé psychologique des femmes qui créent et gèrent leur propre entreprise est souvent mise à mal, car elles doivent trouver un équilibre entre leur travail et leurs obligations de mère et d'aide-ménagère.

Pour améliorer la situation :

- L'État devrait :
 - Créer des services psychologiques (services téléphoniques, chat sur une application mobile, séances avec un/e psychologue) pour les femmes entrepreneures, y compris en milieu rural, pour qu'elles puissent échanger de leur triple journée (entrepreneuriat / famille / ménage) pour trouver des solutions dans une atmosphère confidentielle.

➔ 10 recommandations prioritaires pour améliorer l'entrepreneuriat féminin :

L'État devrait :

1. Exonérer l'impôt des entreprises de moins de 3 ans d'existence portées par des femmes.
2. Créer des services psychologiques (services téléphoniques, chat sur une application mobile, séances avec un/e psychologue) pour les femmes entrepreneures, y compris en milieu rural, pour qu'elles puissent échanger de leur triple journée (entrepreneuriat / famille / ménage) pour trouver des solutions dans une atmosphère confidentielle.
3. Renforcer et augmenter pour toutes les femmes sur le territoire en âge de travailler, des services gratuits de formation et d'accompagnement (comme p.ex. les services de l'Agence Emploi Jeune) en collaboration avec des acteurs spécialisés dans l'accompagnement public ou privé, pour soutenir le renforcement des capacités des femmes entrepreneures à différents stades d'avancement de leur projet d'entreprise.

4. Augmenter les fonds de soutien étatique qui existent spécifiquement pour les femmes entrepreneures pour soutenir encore plus de femmes et donc l'Economie, y compris le Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), le Fonds pour la Promotion des PME et de l'Entrepreneuriat Féminin et le Fonds National Femmes et Développement (FNFD).
5. Créer une récompense des entreprises « championnes » en matière de développer d'activités entrepreneuriales pour des femmes en leur sein (p.ex. : les femmes portent des projets au sein de l'entreprise « Intrapreneuriat féminin », programmes de formation dédié aux femmes, mentorat, évènements dédiés aux femmes).
6. Établir une politique de quota de 50% (dans le marché public) dans la sélection d'entreprises (grandes entreprises et PME) de femmes dirigeantes en tant que fournisseuses pour les contrats étatiques à des différents services (sécurité, construction, équipement, traiteur, communication, etc.).
7. Créer une plateforme électronique comprenant tous les textes de lois / documents officiels législatifs régissant le secteur de l'entrepreneuriat (féminin). Les structures d'accompagnement et toutes les organisations pourront l'enrichir et s'en servir pour les études.
8. Renforcer des programmes d'alphabétisation pour toutes les femmes entrepreneures issues du secteur informel.
9. Actualiser les données concernant l'entrepreneuriat des femmes en Côte d'Ivoire tous les deux ans, à travers le lancement d'appels d'offres sur la création d'études ou encore pour entreprendre un travail de recensement, en collaborant avec des structures indépendantes spécialisées, tels que les Think Tanks pour mener des études quantitatives et qualitatives sur des domaines spécifiques liés à l'entrepreneuriat et l'autonomisation économique et sociale des femmes, qui seront par la suite accessibles gratuitement (en ligne).
10. Prolonger le congé de paternité de 2 jours à 4 semaines (après l'accouchement) pour des hommes salariés et pour des hommes entrepreneurs afin que les pères apportent davantage de soutien dans la prise en charge des enfants ; une semaine peut être prise en même temps que le congé de maternité alors que les trois autres semaines doivent être prises en dehors du congé de maternité afin que le père prenne soin de son enfant pendant son congé parental. Établir l'allocation de paternité à 80 % du revenu mensuel sur la base des chiffres des derniers 6 mois.